



Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

# Compte administratif

**SMAD**

2022

## LES ELEMENTS MARQUANTS DE L' ANNEE

Préparation  
réforme de la  
tarification des  
SAD

Amélioration des  
conditions de  
rémunération des  
agents et  
application du CTI

L'évolution de l'  
activité est en lien  
direct avec  
l'évolution de nos  
recrutements

		Dépenses	Recettes	Résultats 2022		2021	2020
<b>TOTAL BUDGET VOTE</b>	Fonctionnement	1 346 477,28	1 346 477,28				
	Investissement	32 192,64	32 192,64				
<b>Réalisations de l'exercice</b>	Fonctionnement	1 016 702,90	978 485,36	<b>-38 217,54</b>		-10 971,77	-73 895,26
	Investissement	-	1 268,57	<b>1 268,57</b>		-1 860,73	1 946,80
<b>Résultats antérieurs</b>	Reports en section fonctionnement (002)	317 377,28		<b>-317 377,28</b>		-306 405,51	-234 150,99
	Reports en section d'investissement (001)		29 992,64	<b>29 992,64</b>		31 853,37	29 906,57
<b>TOTAL</b>	<b>(réalisations + résultats antérieurs)</b>	<b>1 334 080,18</b>	<b>1 009 746,57</b>	<b>-324 333,61</b>		-287 384,64	-276 192,88
<b>Restes à réaliser</b>	Fonctionnement		0,00				
	Investissement		0,00	0,00		3 462,00	694,44
<b>Résultat cumulé</b>	Fonctionnement	1 334 080,18	978 485,36	<b>-355 594,82</b>		-317 377,28	-308 046,25
	Investissement	0,00	31 261,21	<b>31 261,21</b>		29 992,64	31 853,37
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 334 080,18</b>	<b>1 009 746,57</b>	<b>-324 333,61</b>		-287 384,64	-276 192,88

Le compte administratif du budget SMAD 2022 présente :

- en section de fonctionnement un reste à charge de -38 217,54€ qui se rajoute au résultat cumulé, ce qui donne un déficit de fonctionnement cumulé de **- 355 594,82€**.
- En section d'investissement, un résultat excédentaire de 1 268 ,57€ qui s'ajoute à l'excédent reporté, soit un résultat cumulé excédentaire de **31 261,21€**

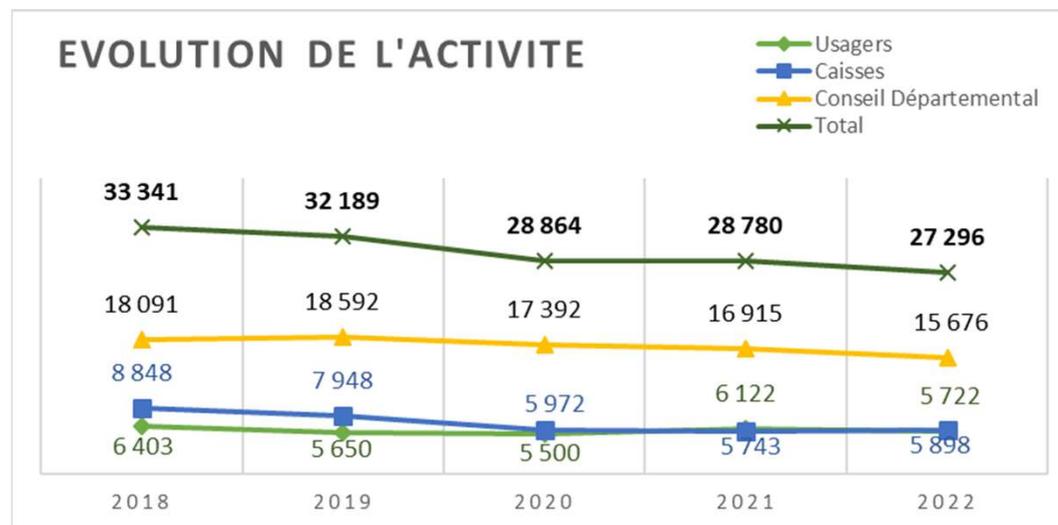
## COMPTE ADMINISTRATIF – SMAD - 2022

CHARGES DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	Réalisation % BP 2022	Ecart % CA 2022/2021
	Reprise de résultat antérieur		317 377,28			
Groupe I	Charges d'exploitation courante	27 780,17	30 400,00	28 733,36	94,52%	3,43%
Groupe II	Charges de personnels	939 981,16	948 500,00	941 598,55	99,27%	0,17%
Groupe III	Charges afférentes à la structure	48 524,80	50 200,00	46 370,99	92,37%	-4,44%
<b>TOTAL</b>		<b>1 016 286,13</b>	<b>1 346 477,28</b>	<b>1 016 702,90</b>	<b>75,51%</b>	<b>0,04%</b>
	Sans reprise du résultat antérieur		1 029 100,00		98,80%	

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	Réalisation % BP 2022	Ecart % CA 2022/2021
Groupe I	Produits de la tarification	685 112,20	722 085,00	641 358,67	88,82%	-6,39%
Groupe II	Autres produits relatifs à l'exploitation	316 978,68	624 292,28	335 584,46	53,75%	5,87%
Groupe III	Autres produits de gestion courante	3 223,48	100,00	1 542,23	1542,23%	-52,16%
<b>TOTAL</b>		<b>1 005 314,36</b>	<b>1 346 477,28</b>	<b>978 485,36</b>	<b>72,67%</b>	<b>-2,67%</b>
	Sans équilibre reprise du résultat antérieur		1 029 100,00		95,08%	

NB: pour le groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation, le réalisé par rapport au voté s'explique par l'équilibre de l'intégration du déficit de fonctionnement en recette de manière fictive

# L'ACTIVITE DU SMAD 2022



## L'activité 2022 :

- L'activité baisse de 1 484 heures par rapport à l'activité 2021 pour atteindre un montant de 27 296 d'heures réalisées :
- Heures tarifées (APA, PA, PH,PCH) : - 1239 h
- Heures sans prises en charge : - 400 h
- Heures caisses : + 155 h
- La part des heures du Conseil départemental représente 57,42% des heures totales.
- Le nombre d'usagers : 369 dont 136 nouveaux et 85 départs

## Evolution des prises en charges :

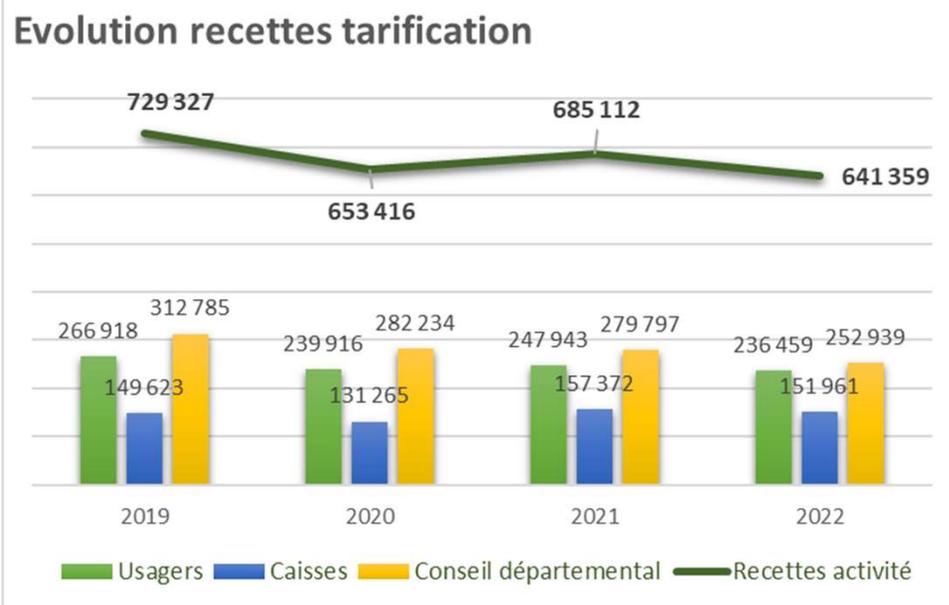
- Baisse des prises en charge tarifées (CD 79) liée aux difficultés de recrutement d'AVS et au turn-over des agents. Priorité à été donnée aux usagers déjà contractualisés.
- Usagers sans prise en charge : pas d'augmentation du nombre d'usagers au vu des difficultés de recrutement.
- Caisses de retraite : légère hausse des heures. Concernant les prises en charge, les caisses de retraite appliquent pour les nouveaux arrivants des critères plus restrictifs (critères d'âge de 80 ans par exemple).

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 1 016 702,90€ soit **75,51%** des prévisions budgétaires (98,80% sans le report de résultat), ce qui correspond à une hausse de 0,04% par rapport à 2021.

**Groupe I – Produits de la tarification : 641 358,67 ( -6,38%)**

**Les prévisions : 32 000 heures d'activité**

- 24 000 heures des usagers et organismes prenant en charge les prestations pour une activité tarifée
- 8 000 heures d'activité non prise en charge



Le Conseil départemental a octroyé un budget autorisé 2022 au tarif horaire de **22,59€** (+0,94%/2021)

Au total, un budget tarification de 722 085€ a été budgétisé (groupe I) prenant en compte les heures APA, PH, PA, PCH, les caisses et les heures usagers

**Les réalisations : 27 296 heures d'activité (85,3% des prévisions)**

Au global, le budget 2022 prévu pour les produits de la tarification est réalisé à hauteur de 89% et baisse de 6,38% /2021.

Les recettes liées à l'activité financent **63%** des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 641 359€.

**Les recettes usagers : 236 459 € (-4,63%)**

Les recettes du CD 79 attribuées en faveur du service d'aide à domicile (prestations d'aide ménagère + APA) : **252 939 €**. (-9,6%)

La convention avec le CD 79 essaie de suivre la réalité de l'activité et a été actualisée en lien.

Malgré tout, nous avons du effectuer une régularisation de -5 139€ concernant l'exercice 2021 sur l'exercice 2022.

**Les recettes des caisses : 151 961€** (-3,44%). Le tarif des caisses est de 24,50€/heure

**Groupe II et III – les autres produits : 337 126,69€ (+5,29%)**

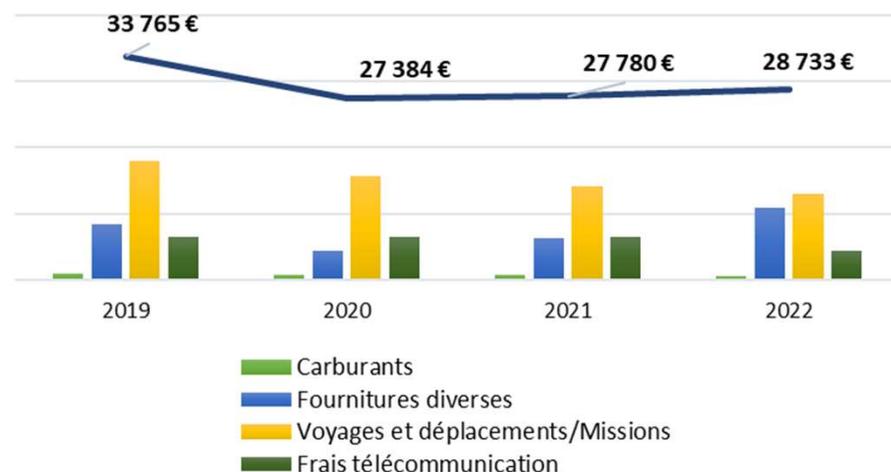
GROUPE II et III		
Subvention de fonctionnement	BP	317 377,00
Formations prévention (SPASAD)	ADMR	12 465,46
Mission coordination retraite (OSCAR)	CARSAT	2 752,00
Indemnités journalières et prime inflation		2 990,00
Produits exceptionnels (régularisations)		1 542,23
TOTAL		337 126,69

Ces recettes progressent d'une part, par l'augmentation de la subvention de fonctionnement versée par le budget principal (+ 9 331€) et d'autre part, grâce aux formations prévention (+ 9 603€) :

- Versement de la subvention de fonctionnement du budget principal de 317 377€ : constat du déficit en N-1 et versement de la subvention d'équilibre en N. Elle finance **31,8%** des dépenses réelles de fonctionnement.
- Dans le cadre du SPASAD, les agents continuent à faire des actions de prévention (activités relationnelles, activités physiques).  
12 agents ont pu faire bénéficier 24 usagers de ces temps privilégiés.  
Ces actions ont permis un complément de recettes à hauteur de 12 464,50€

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **1 016 702,90 €** soit 75,51% des prévisions budgétaires, ce qui correspond à une augmentation de 0,04 % par rapport à 2021

### Evolution dépenses d'exploitation



### Groupe I- Les dépenses d'exploitation (+3,43%) : 28 733,36€

Relative stabilité de ce poste de dépenses.

Les principaux impacts :

- l'achat d'EPI (masques, gants, sur-chaussures, gel...) à hauteur de 5 011€ dont un renouvellement des blouses de travail
- Baisse des frais de déplacements des aides à domicile : 12 919€ (- 8,53%) en lien avec la baisse d'activité et la sectorisation
- Renouvellement des smartphones du service (5.035€) et abonnements (4 430€).

### Dépenses de structure

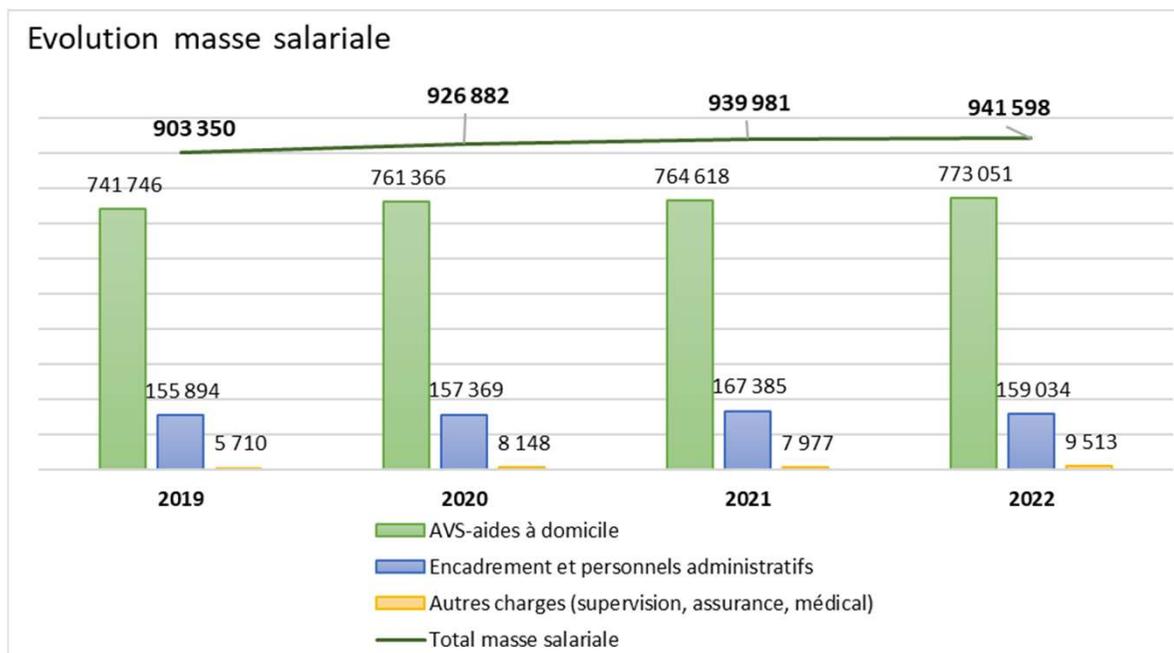


### Groupe III- Les dépenses de structure (-3,81%) : 45 102,42€ (sans amortissements)

- Les charges de structures baissent légèrement, essentiellement par la baisse des régularisations sur exercices antérieurs.
- Ce chapitre regroupe les charges de loyers (espace Michelet et parking), les dépenses d'assurances et de maintenance, les cotisations (UNA), les subventions versées (CASC, RIA), les régularisations sur exercices antérieurs et les admissions en non valeur.
- Les dépenses de locations représentent 36,48% des charges de structure

# LES DEPENSES DE PERSONNELS 2022

La masse salariale, soit 941 598€ progresse de **0,17%/2021** et représente une exécution à 99,27% du voté et 92,6 % du budget de fonctionnement réalisé.



## Les effectifs rémunérés :

- 24,85 ETP AVS et aides ménagères (contractuels compris et agents en arrêt maladie rémunérés)
- 3,21 ETP encadrants et personnels administratifs

L'effectif total du SMAD (personnel d'intervention, de coordination et administratif) représente un équivalent de 26,63 ETP (-1,87/2021)

Impacts à la hausse	Coûts
Dégel du point d'indice	14 200€
Attribution du CTI (dispositif Ségur) à effet rétroactif au 01/04/2022	69 400€
Impact indemnité de fin de contrat et congés payés	3 600€
Heures complémentaires	26 500€
<b>Total</b>	<b>113 700€</b>

## Evolution de la masse salariale:

2 évolutions majeures en 2022 : le dégel du point d'indice et l'application du complément de traitement indiciaire à compter d'avril 2022 aux aides à domicile

Le volet d'heures complémentaires payées pour pallier le besoin d'agents est important, mais indispensable.

# LES DEPENSES DE PERSONNELS 2022

## Focus heures réalisées

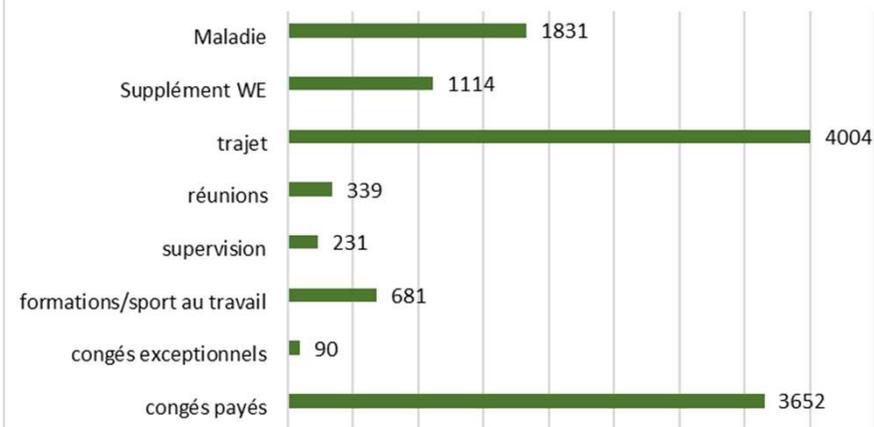
Répartition des heures réalisées	2022
Heures travaillées (sans HC)	27 296
Heures payées	43 169
Heures complémentaires (récupérées ou payées)	3 931
Heures improductives	11 942



Les heures improductives représentent 27,66% des heures payées

Dans les heures maladie, ne sont comptabilisées que les agents en situation de travail qui ont des arrêts ponctuels et non les arrêts longs

## Heures improductives



## Focus absentéisme

ABSENTEISME (jours)	2018	2019	2020	2021	2022
Maladie ordinaire	470	1478	757	587	493
Accident du travail	146	130	98	87	15
Maladie professionnelle	0	105	551	586	164
Longue maladie			84	365	365
Maternité	0	178	63	0	73
<b>TOTAL</b>	<b>616</b>	<b>1891</b>	<b>1553</b>	<b>1625</b>	<b>1110</b>

L'absentéisme diminue de 31,69% et se caractérise par l'importance de la longue maladie et la maladie professionnelle (48% des absences) qui impacte la masse salariale (rémunération des agents absents et des remplaçants).

Un autre point positif, on note la baisse régulière des accidents de travail.

## ELEMENTS FINANCIERS – LES COÛTS / LES TARIFS

### Evolution des coûts

	Budget total	Nb heures	Coût horaire brut (1)	Evolution coût horaire brut
2022	1 016 702 €	27 296	37,24 €	1,92 €
2021	1 016 286 €	28 780	35,31 €	0,54 €
2020	1 003 654 €	28 864	34,77 €	3,79 €
2019	997 199 €	32 189	30,98 €	2,68 €

Le coût de revient est plus important que prévu du fait du nombre d'heures prestée qui a baissé /2021 (-1 484h)  
Avec un volume horaire identique, le coût de revient aurait été stable puisqu'on a à peu près les mêmes dépenses qu'en 2021

(1) coût horaire brut = budget total/nb heures

### Rapport entre tarification et coût du service

Tarif CD 79	Coût horaire brut	%
22,59€	37,24	60,67%

Tarif caisses	Coût horaire brut	%
24,50€	37,24	65,79%



Centre Communal d'Action Sociale  
• Ville de Niort •

## LA REALISATION DU PLAN D'ACTION 2022 ET OBJECTIFS 2023

**1- Développer l'activité** : continuité du plan de communication sur les métiers du service Maintien à domicile en fin d'année

**2- Optimiser nos recrutements** : continuité du travail engagé avec les différents partenariats : Pôle Emploi, la Mission Locale, les centres de formations, participation à la plateforme Le Centre (Rallye découverte, job dating, salons...), avec un objectif de recrutement d'un apprenti.

**3 - Améliorer la qualité de vie au travail :**

- Attention particulière à la sectorisation, avec réduction des temps de coupures (1 seule/jour), moins de kilomètres
- Écoute particulière des agents en cas de fatigabilité importante (beaucoup de turn-over des agents contractuels)
- Etude sur l'évolution du temps de travail des agents (évolution vers 29h/semaine?)
- Poursuite du sport au travail

**4- Travail partenarial avec les CCAS et CCIAS du département** sur la mise en œuvre de la libéralisation des tarifs et ses impacts.